

EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
FRANCE

FACTURE

LE POT OCCITAN

39 Bd Mainiol
46300 GOURDON
FRANCE

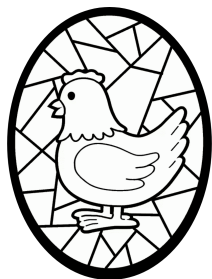
N° : FAC00000155

Date : 17/11/2025

N° client : 19

Réf. : Réf. aux BDL00000878 BDL00000758 BDL00000816 BDL00000838 BDL00000780 BDL00000742

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000742 du 01/09/2025					
PONTE 31.08.25 DLC 28.09.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	24,00	ens.	6,30 €	151,20 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				151,20 €	
Bon de livraison N°BDL00000758 du 08/09/2025					
PONTE 08.09.25 DLC 06.10.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	25,00	ens.	6,30 €	157,50 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				157,50 €	
Bon de livraison N°BDL00000780 du 15/09/2025					
PONTE 14.09.25 DLC 12.10.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	25,00	ens.	6,30 €	157,50 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				157,50 €	
Bon de livraison N°BDL00000816 du 22/09/2025					
PONTE 21.09.25 DLC 19.10.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	25,00	ens.	6,30 €	157,50 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				157,50 €	
Bon de livraison N°BDL00000838 du 29/09/2025					
PONTE 28.09.25 DLC 26.10.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	25,00	ens.	6,30 €	157,50 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
FRANCE

FACTURE

LE POT OCCITAN

39 Bd Mainiol
46300 GOURDON
FRANCE

N° : FAC00000155

Date : 17/11/2025

N° client : 19

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				157,50 €	

Bon de livraison N°BDL00000878 du 14/10/2025

PONTE 12.10.25
DLC 09.11.25

Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L
Œufs Plein Air - Lot de 30

12,00 ens. 6,30 € 75,60 € 5,50%

Sous-total bon de livraison 75,60 €

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	856,80 €	5,50%	47,12 €

Total HT	856,80 €
TVA	47,12 €
Total TTC	903,92 €

Règlement

Chèque

Echéance(s)

903,92 € au 31/12/2025

Le montant total s'élève à neuf cent trois euros et quatre-vingt-douze centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).